



Groupe de travail : Domaine

29 juin 2009.

Il était temps d'en parler !

Il était temps pour la Direction Générale de parler enfin des Domaines, aucune commission de suivi du protocole ne s'étant tenue depuis le transfert initial !

Et pourtant ce n'est pas faute de l'avoir demandé : deux courriers de l'Union SNUI – SUD Trésor du 17 septembre 2007, puis du 13 novembre 2008, restés sans réponse, avaient rappelé la DG à ses engagements. Ou plutôt aux engagements de l'ex-DGI et de l'ex-DGCP.

Les agents : ils ont failli être oubliés !

Les 21 premiers documents, pas moins, transmis par France Domaine ne traitaient que des missions, de la politique immobilière, de modernisation des méthodes, des outils, des structures. Et beaucoup d'« externalisation », de recours à des « prestataires » externes, de « partenariat ». Hors du privé point de salut !

C'est avec retard que 2 documents supplémentaires finissaient par arriver et comportaient quelques éléments de « RH ».

Même parcellaires, ces documents sont néanmoins révélateurs :

- 18 cadres C et B (les inspecteurs du Trésor étant mutés comme ceux des Impôts à l'ancienneté administrative) ayant intégré l'ex-DGCP ont formulé une demande de mutation, seuls 4 d'entre eux (prioritaires pour rapprochement) ont été mutés. Mais les éléments fournis ne permettent pas de connaître les motifs de la non mutation, et donc de savoir s'ils ont été lésés ou non ! Ni de déterminer selon quelle méthode ils ont été intégrés dans les mouvements de la filière des comptes publics.
- Notation : les agents des Domaines ont bénéficié de majorations à hauteur de :
 - o 0,06 = 14,1 % si ex-DGI, 14,56% si opté ex-DGCP (quota national = 20 %).
 - o 0,02 = 29,2 % si ex-DGI, 26,7 % si opté ex-DGCP (volume national de 30 %)

L'absence de distinction entre échelons variables et terminaux rend difficile l'analyse complète. Néanmoins, notamment pour les attributions maximales de 0,06, le constat est clair : les agents des Domaines ont bien été lésés en notation chiffrée !

Pour les autres sujets (tableaux d'avancement, liste d'aptitude) le manque d'éléments circonstanciés rend difficile une analyse plus fine, mais a priori il n'a pas été décelé d'élément discriminant spécifique aux agents des Domaines. Nous attendons encore, nous les avons exigés, des renseignements complémentaires. Et déploré l'absence de visibilité concernant les carrières (tableaux d'avancement des agents C et B, cadres au-delà d'IDEP notamment,...).

Une confirmation : le report de l'obligation d'opter au 31 décembre 2009 (pour les 856 agents du périmètre initial - 1741 agents au départ - qui ont encore un grade Impôt et qui n'ont pas opté pour le Trésor). Ce report vaut jusqu'à la fusion des corps des deux filières.

L'Union SNUI – SUD Trésor continue à exiger la réunion de la commission de suivi et la révision du protocole initial.

Quelques infos ...

Affectations :

Le mouvement du 1^{er} septembre 2009 est bien le dernier à être pourvu largement par des agents de la filière fiscale (seuls 291 emplois ont été offerts aux agents de l'ex-DGCP depuis 2007). A compter de 2010, tous les emplois Domaines seront intégrés dans les mouvements de la filière gestion publique, les emplois restant non pourvus pouvant ensuite être offerts en « passerelles » et selon la voie du détachement aux agents de la filière fiscale.

Cette décision a conduit l'Union SNUI – SUD Trésor à exiger l'ouverture d'une « option de retour » pour tous les agents de la filière fiscale contraints d'opter lors de leur affectation. En effet, tandis que les agents de la filière fiscale qui rejoindraient les Domaines dans le cadre des passerelles seraient détachés et donc

susceptibles de réintégrer leur filière d'origine, il n'est pas acceptable de refuser cette possibilité (qui ne constituerait pas un passe-droit car ce retour, comme c'est le cas pour tous les agents détachés, se ferait dans le respect des règles de mutation de la filière fiscale) à ceux qui ont rejoint les Domaines entre septembre 2007 et septembre 2009.

A ce jour, il y a sur ce point un refus de la Direction Générale, qui renvoie à un examen au cas par cas et exclut toute mesure générale. Nous contestons cette attitude, qui n'offre pas une réponse claire à des agents dont il s'avère qu'ils n'ont pu, hormis 4 situations de rapprochements familiaux examinés « au cas par cas », être bien intégrés dans les mouvements de la filière gestion publique lorsqu'ils le souhaitaient. D'une manière générale, nous demandons que les modalités de gestion de ces agents comme de tous les agents soit traitée en terme de « droits » et non d'une éventuelle réponse à une « difficulté » rencontrée par l'agent. L'Union SNUI – SUD Trésor continuera à intervenir sur cette question jusqu'à ce que soit trouvée une issue acceptable.

Enfin, l'Union SNUI – SUD Trésor exprime ses plus vives réserves sur le fait qu'il n'y ait pas de suivi possible par les CAP Nationales de la filière gestion publique des effectifs des Domaines qui seront bien intégrés dans l'ORE (Outil de Répartition des Emplois) mais sans un suivi distinct à ce niveau des effectifs des Domaines. Il n'y a eu, cela a été confirmé par la DG, aucune suppression d'emploi aux Domaines depuis 3 ans. Mais en revanche, nous savons que les 291 emplois offerts à la filière gestion publique n'ont pas tous été pourvus (la décision relevant en l'espèce de la gestion de chaque TPG). Qu'en sera-t-il à partir de 2010 lorsque tous les emplois Domaine seront gérés ainsi ?

Indemnitaire.

Le constat fait par nous de la disparité des situations, et donc des inégalités de traitement des agents, est reconnu par la DG. Ce point sera abordé lors du groupe de travail consacré à l'harmonisation indemnitaire qui se réunira en septembre 2009.

Journée d'information des pôles GPP.

Elle se tiendra bien en 2009, au mois de septembre.

L'avenir du pilotage de ces pôles fait par ailleurs l'objet d'une étude par France Domaine, en vue d'un éventuel rattachement fonctionnel à la DNID.

Formation.

Il y a bien « un sujet » !!! L'administration s'engage à revoir cette question avec l'établissement de formation et notamment l'ENT.

Déclaration de l'Union SNUI – SUD Trésor au groupe de travail :

« L'Union SNUI – SUD Trésor ne peut que se féliciter de la tenue de ce groupe de travail, attendu depuis longtemps et dont nous avons réclamé la tenue en septembre 2007, puis à nouveau en novembre dernier. La réunion d'aujourd'hui répond partiellement à cette demande.

Nous prenons acte de la confirmation de la levée de l'obligation d'option au 31 décembre 2009, dont nous souhaitons qu'elle soit rapidement formalisée et portée à la connaissance de tous les agents concernés.

Il nous semble par ailleurs que cette évolution, qui n'est qu'une conséquence logique de la création de la DGFIP annoncée après le transfert des Domaines, doit être reprise dans le protocole pour lequel nous demandons expressément que la commission de suivi prévue se tienne rapidement lors d'une réunion ad hoc. Au-delà de la décision du Directeur Général concernant la levée de l'obligation d'option pour les agents de la filière fiscale qui font partie du périmètre depuis le début et qui n'avaient pas opté pour la DGCP, il faut tirer quelques conséquences de la fusion DGI – DGCP et revoir le protocole sur plusieurs points. C'est impératif par exemple pour permettre aux agents ayant opté de revenir dans la filière fiscale s'ils le souhaitent, afin de ne pas les léser du fait de l'ouverture future du périmètre aux passerelles. Là encore il s'agit d'un simple ajustement de bon sens. Voilà pourquoi nous réitérons notre demande de tenue d'une réunion spécifique au suivi et à la révision du protocole.

Nous avons bien noté que quelques éléments d'information concernant les modalités de gestion des personnels nous ont été fournis pour ce groupe de travail. Ils demandent à être complétés et précisés, nous y reviendrons. En tout état de cause, ils sont insuffisants pour que nous puissions considérer que les échanges que nous aurons aujourd'hui sur le sujet constituent une réunion de la commission de suivi. D'ores et déjà ils permettent de constater un traitement défavorable des agents des Domaines, ou à tout le moins une absence de prise en compte de leur position particulière et de leurs difficultés spécifiques.

Il reste bien toujours un problème de positionnement des agents des Domaines. Et si l'ancrage à la DGFIP, réaffirmé par M. Parini, concrétisé par le responsable de la politique immobilière de l'Etat, ainsi que la réorientation partielle des missions vers la gestion des baux et des biens de l'Etat, constituent deux axes plus positifs, tout n'est pas réglé loin s'en faut !

A commencer par les agents et les cadres de France Domaine, dont la technicité certaine et reconnue n'avait jamais été prise en défaut, et qui sont meurtris par la recherche incessante d'éléments extérieurs comme l'unique solution d'avenir. Nous nous appuyerons sur cette déclaration du ministre fin 2008 devant la

Commission des Finances : « Sans doute convient-il de recruter quelques personnes à France Domaine pour piloter cette externalisation, sachant qu'il est difficile de rivaliser avec les salaires du privé pour s'attirer les meilleurs éléments », pour en tirer quelques enseignements :

- il faut examiner le régime indemnitaire des agents de France Domaine, celui qu'il était et l'actuel car nous avons identifié quelques sujets de passif à régler, et sortir « par le haut » de cette question ;
- il faut donner une lisibilité et une visibilité claire aux agents sur leurs perspectives, leurs missions et le pilotage de celles-ci, sans se projeter uniquement vers des recours extérieurs ;
- il faut en finir avec des priorités mouvantes, changeantes, et permettre aux agents des Domaines de se situer durablement dans l'éventail complet de leurs missions, sans les dépecer par lambeaux entiers.
- et enfin il faut que les agents des Domaines soient placés dans le cadre de la même doctrine d'emploi au plan national, sans que les moyens qui leur sont alloués, leurs règles de gestion au quotidien et leurs droits ne soient soumis à l'appréciation aléatoire de tel ou tel commandement local et ne deviennent la variable d'ajustement des bureaux disponibles, des remboursements de frais, et pour finir de toutes les contraintes possibles.

Ce sont ces exigences laissées en jachère qui nous conduisent à porter un jugement très sévère sur la manière dont le transfert s'est fait depuis le 1^{er} janvier 2007. De fait, les agents des Domaines se sont trouvés livrés à eux-mêmes, sans réel appui, et avec une tension et une pression sur certains résultats, sans transparence, sans confiance de leurs responsables nationaux. Quand à leurs rapports avec l'échelon local, ils se sont très souvent limités à une gestion restrictive, tatillonne, et parfois vexatoire.

C'est dans ce climat que s'imposent aux services les orientations de la politique immobilière de l'Etat. Certes, elle semble moins centrée sur le produit des cessions qu'auparavant. Mais cela reste en grande partie un affichage, en réalité malgré la crise la braderie continue !!!

Il y a bien persistance du dogme de la réduction arithmétique des surfaces, centrée essentiellement d'ailleurs sur les surfaces de bureaux, dogme dont les administrations du Ministère font singulièrement les frais. Les conséquences et les dégâts de cette volonté d'exemplarité, sur des administrations où dominent l'activité sédentaire et une importante réception de public, commencent déjà à se faire sentir au quotidien.

Vous avez intégré la dimension énergétique du Grenelle dans une fiche de ce groupe de travail. Il y avait urgence à le faire ! Il est déjà bien trop tard pour une multitude de services qui ont dû quitter Paris intra muros notamment, mais pour lesquels si on peut le mesurer réellement un jour l'impact énergétique, en terme d'accroissement des transports par exemple, sera bien supérieur au gain relatif à court terme réalisé par la cession des immeubles parisiens.

C'est à long terme, en prospective et en pluridisciplinaire que devrait être mise en œuvre une politique immobilière de l'Etat. A cette condition on pourrait concevoir un recours temporaire à de nouveaux métiers dont l'administration ne dispose pas, mais mieux encore le recrutement par l'Etat des spécialistes dont il a besoin.

L'Union SNUI – SUD Trésor réaffirme avec force que la politique immobilière de l'Etat ne doit pas être dictée uniquement par la réduction drastique des surfaces, ou la réduction budgétaire systématique, mais prendre également en compte les conditions de travail et de réception du public, et s'inscrire dans le long terme.

Nous dénonçons par ailleurs avec force l'impact médiatique qu'ont eu sur l'image et le vécu des agents des Domaines un certain nombre de cessions dont les circonstances ont été, même à tort, mises en cause publiquement. Affaires pour lesquelles ils n'ont la plupart du temps d'ailleurs pas eu à intervenir, et justement parce que les conditions de réalisation ont manqué de transparence.

Il y a là matière à réflexion, notamment par rapport aux recours fréquents et multiples à des prestataires extérieurs, car lorsque quelqu'un agit au nom de l'Etat, même s'il n'est pas fonctionnaire, fait rejaillir sur le service public tout entier les conséquences de son attitude. Ce qui est vrai pour l'impression des avis d'imposition, pour la saisie de déclarations par des vacataires non astreints au secret professionnel, l'est forcément lorsqu'il s'agit de transactions immobilières portant sur des sommes importantes, sujet sensible s'il en est.

Parce qu'ils savent que leur image en sera entachée de toute façon en cas de problèmes, alors les agents des Domaines ont le droit d'exiger que la totalité des missions qui leur incombent soient réalisées par des agents sous statut public, avec les obligations et les garanties afférentes.

En ce sens la mise en place du RPIE peut constituer une avancée, mais trop d'interrogations sont en suspens pour que cela suffise à établir une garantie durable.

Le rôle accru du préfet pose également un grand nombre d'interrogations.

L'Union SNUI – SUD Trésor dénonce avec vigueur l'externalisation de la gestion des cités administratives. Au moment même où la responsabilité pleine et entière des responsables administratifs est renforcée au regard de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail et de réception du public par le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, il est inacceptable que la maîtrise effective de la gestion des immeubles les plus importants échappe à l'autorité administrative responsable, à plus forte raison lorsqu'il s'agit ni plus ni moins que de réduire les coûts et les moyens de gestion. Nous vous demandons donc instamment de mettre fin à cette expérimentation, au vu des dispositions récentes qui viennent d'entrer en vigueur, et par respect pour les personnels des régies des cités pour lesquels ce désaveu est injustifié et inadmissible.

Concernant la modernisation des outils, nous ne nous étendrons pas longuement sur le constat hélas récurrent qui fait que l'administration persiste à plaquer sur les services des applications dont elle n'a pas toujours la maîtrise ou le suivi, des outils qui ne sont pas toujours conçus pour l'usage auquel on les destine et pour lesquels ce sont les agents qui au quotidien passent des mois à en essayer les plâtres.

En revanche, et selon les termes de notre courrier du 13 novembre 2008 resté sans réponse, tout comme le précédent du 17 septembre 2007, nous avons plusieurs questions précises :

- où en est la saisie engendrée par la mise en place de Chorus v2 depuis mars 2009, pour laquelle il nous paraissait nécessaire de renforcer les moyens des services ?
- va-t-on enfin partout donner à tous les agents des Domaines l'accès internet ?
- quand auront-ils totalement accès aux applications tels Œil ou PCI nécessaires à leurs missions ?

C'est ce genre de problèmes récurrents depuis 2007 que les agents attendent de voir réglés avant même qu'on ne leur surajoute de nouvelles applications. De grâce, avant de les déployer en fermant les applications existantes telles TGPE, attendez au moins que les prochaines soient en parfait état de fonctionnement !

Enfin, concernant les pôles GPP, l'enthousiasme de votre fiche se heurte inexorablement à la réalité : il n'y a pas eu en 2009 la journée qui en 2008 avait constitué une initiative assez bien appréciée. Alors ne les payez pas de mots mais donnez leur les moyens et le soutien dont ils ont besoin au quotidien.

Vous voyez, il y en a des sujets accumulés depuis le temps et je vous engage à ne pas attendre trois ans avant de rouvrir un dialogue dont la carence est sans doute le constat unanime et le regret des agents des Domaines. »

Les réponses de l'administration :

M. Dubost « assume totalement » les externalisations, reconnaît les « charges nouvelles » induites entre autres par la mise en œuvre des loyers budgétaires, mais il n'envisage rien d'autre qu'un étalement des priorités, mais sans aller assez loin dans la précision pour ne rien changer à l'éternel item : tout doit être fait, et tout est prioritaire !

Les externalisations répondent selon lui à trois types de besoins :

- recours à des compétences que nous n'avons pas,
- ressources supplémentaires pour faire face à une charge alourdie (recensement des biens, évaluation concomitante dont le pilotage reste au Domaine),
- expertise d'évaluation en cas de conflits entre l'Etat et ses acquéreurs.

Concernant l'expérimentation de l'externalisation de la gestion des cités administratives, l'administration les justifie par une recherche de « professionnalisation », « d'amélioration du service rendu » et de « maîtrise des coûts » !

L'Union SNUI – SUD Trésor a réfuté point par point cette analyse :

- s'il est besoin de compétences nouvelles, il faut les recruter et les former pour en disposer durablement dans le cadre du statut de la Fonction Publique,
- l'alourdissement des charges nous semble durable et justifierait pleinement l'abondement des effectifs et des moyens,
- enfin il nous apparaît indispensable de restaurer la neutralité du service public et d'y ancrer les recours d'arbitrages plutôt que de pallier à une défiance que seul les dysfonctionnements du service public générés par les choix budgétaires et de pilotage ont contribué à créer. Cet aspect est loin d'être spécifique à France Domaine, il est plus largement la marque de la dégradation du service public, notamment aux collectivités locales. Dans ce cadre, le recours à l'externalisation est bien une forme de renoncement.

Par ailleurs, l'Union SNUI – SUD Trésor a insisté sur le caractère injuste d'un affichage qui fait la part belle aux externalisations sans donner de visibilité aux agents des Domaines, qui ressentent un réel sentiment d'abandon et de mépris.

La mise en place des RPIE (26 responsables de la politique immobilière de l'Etat, dont la mission sera d'assister les Préfets, seuls « patrons » de la politique immobilière), l'instauration des loyers budgétaires (chaque administration payant un loyer pour les locaux domaniaux qu'elle occupe, par une convention d'utilisation), les évolutions informatiques (Chorus qui intégrera les fonctionnalités de TGPE/STGPE), sont autant d'évolutions d'outils et de méthodes de travail. Autant de charges en plus sans moyens supplémentaires.

Oui, décidément, il est plus que temps pour France Domaine de prendre en compte l'ensemble des attentes, inquiétudes et revendications des agents en arrêtant de n'envoyer que par bribes des réponses partielles et décousues. Les agents des Domaines ont besoin de repères stables, de visibilité et de confiance.

Ce n'était manifestement pas encore le cas en consacrant une après midi à balayer autant de sujets qui fâchent encore pour la plupart !